



## Vos élu-e-s CSE vous informent

### CSE du 21 décembre 2023

# En avant vers 2024... et France Travail



#### Arrivée de France Travail

Le directeur régional s'est positionné pour mettre en œuvre moult POC, expérimentations et pilotes sur la région. Le DR a fait sa liste de Noël à papa Thibault et ne sait pas encore ce qu'il va avoir au pied du sapin mais comme il a bien travaillé et que **les résultats ont progressé**, il a bon espoir que ses souliers soient bien garnis.

*Pour le SNU, des résultats en progression mais à quel prix ? ... quand on voit les effets induits sur la santé avec des collègues (absentéisme, inaptitudes, collègues qui deviennent TH...) et multiplication des tensions avec nos usagers.*

Pour ses étrennes, notre direction devrait obtenir **2 agences vitrines pour porter la nouvelle signalétique** (totems, Kakémonos, badge...) l'une sur Clermont- Ferrand et l'autre sur Lyon. Pour les autres sites, les nouvelles identités seront livrées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Avec la loi Plein Emploi, **la gestion de la liste** ne dépendra plus des agences Pôle Emploi mais il y aura du contrôle de la recherche d'emploi. **Quel impact concret, quel impact sur l'activité des PAGM ? Aucune réponse pour l'heure.**

#### Difficultés de recrutement des conseillers à Pôle Emploi

##### Des CDI, des salaires plus attractifs en 2024?

**Que nenni, on élargit les candidatures à des personnes ne possédant pas un bac+2.**

- Les candidats non titulaires d'un Bac+2 mais ayant une expérience professionnelle de 3 ans passeront une 1<sup>ère</sup> étape de sélection via la MRS, qui fait son retour.
- Quant aux pour les candidats n'ayant ni bac + 2 ni expérience professionnelle d'au moins 3 ans, via la PMSMP ( au choix du conseiller, en lien avec la politique régionale) + MRS
- Pour les titulaires d'un bac +2 ou de 5 ans d'expérience, la présélection s'effectuera toujours via des tests en ligne qui vont être actualisés et adaptés aux différentes facettes du métier de conseiller (accompagnement/suivi, entreprise, gestion des droits)

Dans tous les cas, à l'issue, un entretien croisé « RH + manager » est prévu.

Il sera possible de **réaliser une PMSMP** au sein de Pôle Emploi pour confirmer un projet de devenir conseiller à l'emploi ou conseiller GDD.

Ce processus est testé en PACA, HDF et Bretagne et sera généralisé à compter de février 2024.

Le SNU a rendu un avis négatif en CSEC sur l'évolution du processus de recrutement externe.

**Le Snu est attaché au Bac + 2 en priorité vu la complexité du métier**, le nombre d'infos et la formation à emmagasiner au démarrage du contrat. Nous constatons une multiplication du nombre d'entretiens pour accéder à un CDD de quelques mois.

Des processus différents de recrutement: pourquoi ? Pour nous, cela constitue une **rupture d'égalité**.

Ces nouvelles modalités seront vécues par les salariés en place comme une déqualification empêchant de tirer les salaires vers le haut.

La région ARA est championne en matière de recrutement quasi exclusivement via des CDD. Si on faisait des offres en CDI, une procédure simple, un salaire digne et des conditions de travail correctes, les difficultés de recrutement ne seraient-elles pas moindres ?

**Les élus CSE demandent au DR de faire remonter la problématique salariale** au niveau national.

